

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
LA VIGNE AUX CHAMPS
2 RUE DES SABLES – 41140 THÉSÉE**

**COMPTE RENDU RÉUNION DU COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 2 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le deux avril, à dix-huit heures quinze,
Le Comité Syndical, légalement convoqué le 20 mars 2025, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de MONTHOU-SUR-CHER, sous la présidence de Monsieur MARINIER Jean-François.

Présents : MARINIER Jean-François – ROSET Jean-Jacques – CHARLUTEAU Daniel - ALLION Gilles – BOUCHER Jean-Claude – ARMAND Hubert – GILLET Jean-Luc, LAVEYSSIERE Hervé, LACROIX Eric, Titulaires, LORTHIOS Claudette, suppléants

Excusés ayant donné un pouvoir : M. BRAULT Jean-Luc donne pouvoir à M. ROSET Jean-Jacques, Mme POUILLAIN Anne-Laure donne pouvoir à M. MARINIER Jean-François, M. LE FRENE Patrick donne pouvoir à Mme LORTHIOS Claudette

Absents : M. TROTIGNON Michel, M. YOUST Johnny

La séance est ouverte à 18H15.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Hubert ARMAND est nommé secrétaire de séance.

VALIDATION DU CONSEIL DU 29 JANVIER 2025

Délibération installation des membres de Vallières-les-Grandes

Délibération tarif de l'eau de nos 6 communes

Délibération tarif de l'eau de Vallières-les-Grandes

Délibération annulation de l'ancienne régie de recettes

Délibération Agence de l'eau pour l'interconnexion Vallières-les-Grandes

Délibération Département pour l'interconnexion Vallières-les-Grandes

Le conseil du 29 janvier est validé à l'unanimité par les membres du conseil syndical.

DÉLIBÉRATION – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le compte financier unique fait apparaître à la clôture de l'exercice :

- Un excédent d'investissement de	249 944,12€
- Un excédent de fonctionnement de	89 571,86€
Soit un excédent total de	339 515,98€
Restes à réaliser à reporter	170 010,35€

Les membres du conseil syndical, après que le président se soit retiré, ont adopté à l'unanimité les résultats issus du compte financier unique 2024.

DÉLIBÉRATION – VOTE DE L’AFFECTATION DES RÉSULTATS

Excédent de fonctionnement	89 571,86€
Excédent d’investissement	249 944,12€

L’excédent de fonctionnement d’un montant de 89 571,86€ est reporté en recettes de fonctionnements.

L’excédent d’investissement d’un montant de 249 944,12€ est reporté en recettes d’investissements.

Les membres du conseil syndical, après délibération, valident à l’unanimité la délibération.

DÉLIBÉRATION – VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif 2025 dont les montants (selon les différents reports du Compte Financier Unique) sont les suivants :

- Section d’investissement :

-Dépenses :	2 139 789,43 €
-Recettes :	2 139 789,43 €

- Section de fonctionnement :

-Dépenses :	1 445 525,06 €
-Recettes :	1 445 525,06 €

Pour les recettes en investissement les subventions obtenues sont :

DETR pour St Romain : 15 000€

Agence de l’eau pour Noyers : 78 133,84€

Pour la demande de subvention pour Vallières, lancer l’appel d’offres avec le bureau d’études pour déposer la demande.

Pour les dépenses en investissements les dépenses engagées sont :

Bureau d’études pour Vallières : 28 020,25€ (restes à réaliser)

Chlore gazeux : 31 000€

Solde des travaux Noyers La Gigotière 59 000€ dont 20303.10 de restes à réaliser

Arcamzo Noyers 38 950€

Aqualia Noyers de Pat à pain à rue de la gare 641 505.23€ dont 57 500€ de restes à réaliser

Travaux à Monthou 323 000€ dont 57 500€ de restes à réaliser

Bureau d’études Géoplus pour Monthou 20 940€

Chauffage et cloison pour le bureau à Thésée 25 000€

Clôture au bureau à Thésée 10 000€

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, valident à l’unanimité la délibération.

DÉLIBÉRATION – FIN ADHÉSION AU CNAS (Conseil National des Activités Sociales)

Après étude des avantages du COS et du CNAS et la comparaison du coût de l'adhésion, le SIAEP reste adhérent au CNAS.

Les membres du conseil syndical, après délibération, refusent à l'unanimité l'adhésion au COS.

DÉLIBÉRATION – RÉILIATION DES INACTIFS

Le CNAS est le Conseil National des Activités Sociales, une institution qui gère les prestations sociales des collectivités.

Chaque adhésion coûte à la collectivité 217€ par actif et 141€ par retraités.

Monsieur le président a pu constater l'inactivité de certains comptes. De ce fait, nous payons inutilement ces cotisations.

Monsieur le Président demande aux élus l'autorisation de résilier les comptes inactifs.

Les membres du conseil syndical, après en avoir délibéré, valident à l'unanimité la délibération.

QUESTIONS DIVERSES

La société Leakmited est intervenue pour la recherche de fuites sur les communes de Noyers et Pontlevoy / Thenay. 56% de réduction de fuites ont été réalisés sur 150 km de réseau. Pour les communes de Pontlevoy / Thenay peu de débit, pour la commune de Noyers sur Cher, la recherche de fuite a permis de passer d'un débit de 18 m³/h à 6,5 m³/h.

À noter : prochain conseil le 22 mai 2025 dans la salle de Monthou-sur-Cher sur Cher à 18h15.

La séance est levée à 19h30.